



Communiqué de presse

Bruxelles, le 23 mars 2021

Les drones seront bientôt utilisés dans les situations d'urgence radiologique

Aujourd'hui, la cellule de mesure radiologique du Centre de crise National teste des appareils de mesure qui seront utilisés lors de futures situations d'urgence afin de pouvoir estimer plus rapidement l'impact sur la population et l'environnement. Les grandes zones contaminées par la radioactivité sont déjà cartographiées par hélicoptère, ce qui s'est avéré utile pour le screening des grandes zones. Grâce à l'utilisation future des drones, il sera également possible de cartographier plus rapidement des zones plus petites, telles que des parcelles de terrain ou des terres agricoles spécifiques.

La cellule de mesure travaille sous la coordination de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) et se compose de plusieurs partenaires techniques et logistiques, dont la Protection Civile, la Défense, le Centre d'étude de l'énergie nucléaire SCK CEN, l'Institut national des radioéléments (IRE) et l'Agence fédérale pour la sûreté de la chaîne alimentaire (AFSCA). En cas de situation d'urgence radiologique, la cellule de mesure (CELMES) fournit des données à la cellule d'évaluation (CELEVAL), qui les interprète et formule des recommandations sur la base de celles-ci afin de protéger la population et l'environnement d'un impact radiologique éventuel.

Deux partenaires de la cellule de mesure, la Protection Civile d'une part et le SCK CEN d'autre part, effectuent aujourd'hui un exercice avec des drones. Pour ce test, ils ont besoin d'un site où la radioactivité est réellement mesurable, afin d'améliorer les capacités techniques de leurs appareils et l'interprétation des données de mesure. Ils parcourent d'abord le site à pied, en utilisant le même détecteur qui est ensuite fixé au drone. Ils peuvent ainsi vérifier si les valeurs de radioactivité mesurées au sol et dans l'air correspondent. Umicore a mis son site d'Olen à disposition pour les mesures par drone d'aujourd'hui. Le site sélectionné est historiquement contaminé, en raison de la production de radium de l'ancienne Union Minière. Un autre avantage est que les données de mesure du vol d'essai seront également utilisables dans le cadre du futur assainissement du site.

Geert Biermans, responsable du service Surveillance radiologique du territoire de l'AFCN : « Le grand avantage des mesures par drone est que l'on peut travailler de manière beaucoup plus ciblée. Il n'est pas nécessaire d'envoyer des personnes partout dans la zone concernée, on peut limiter les échantillons de sol aux zones où les mesures par drone ont montré des concentrations accrues de radioactivité qui pourraient présenter un risque pour la population. Ainsi, en filtrant le terrain à l'avance, on peut utiliser les ressources humaines de manière beaucoup plus efficace. »

La ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, qui a la tutelle de l'AFCN, du Centre de crise National et de la Protection Civile, soutient pleinement le projet : « En premier lieu, nous travaillons bien sûr de manière préventive, mais nous devons également nous préparer en permanence et le mieux possible à d'éventuelles situations de crise nucléaire et radiologique. De tels projets innovants et une coopération transversale en vue d'une meilleure protection de la population et de l'environnement reçoivent l'entière de mon soutien. »

Personnes de contact

AFCN

Porte-parole : Ines Venneman, tél.: +32 (0)470 65 21 15 – e-mail: ines.venneman@fanc.fgov.be

www.afcn.fgov.be

https://twitter.com/FANC_AFCN

Centre de crise

Porte-parole : Antoine Iseux, tél.: +32 (0)471 76 36 88 – e-mail: antoine.iseux@nccn.fgov.be

<https://centredecrise.be>

Protection Civile

Porte-parole : Stéphane Bairin, tél.: +32 (0)478 70 12 81 – e-mail: stephane.bairin@ibz.fgov.be

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/protection-civile>

SCK CEN

Porte-parole : Raf Hendrickx, tél.: +32 (0)477 97 44 09 – e-mail: raf.hendrickx@sckcen.be

<https://www.sckcen.be/fr>

Cabinet de la ministre Verlinden

Porte-parole : Marie Verbeke, tél.: +32 (0)473 85 16 68 – e-mail: marie.verbeke@ibz.fgov.be

<https://www.ibz.be/fr>

L'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire (AFCN) est le régulateur belge du secteur nucléaire. L'Agence est une institution publique parastatale de catégorie C, dotée de la personnalité juridique. Elle a été créée dans le cadre de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants sur le territoire belge. L'Agence est sous la tutelle du ministre de l'Intérieur. **L'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN) a pour mission de veiller à ce que la population, les travailleurs et l'environnement soient protégés d'une manière efficace contre le danger des rayonnements ionisants.**